

HERVÉ GAYMARD

Président du Conseil Départemental de la Savoie

Monsieur Martial SADDIER
Président
Hôtel du Département
CS 32444
74041 ANNECY Cedex

Chambéry, le 13 mai 2022
Ref : HG/NM/VD/12052022

Pièce jointe :

Motion adoptée le 13 mai 2022 en Session privée du Conseil départemental de la Savoie

Monsieur le Président,



Nous savons, l'un comme l'autre, qu'il faut agir à la fois avec humilité et ambition dans l'exercice des mandats que les électrices et les électeurs nous ont temporairement confié pour gérer le bien public dans le souci de l'intérêt général.

Humilité, car nous ne sommes que de passage. D'autres, avant nous, ont construit des politiques à long terme. D'autres, après nous, prendrons des décisions dans un contexte différent, et c'est pourquoi, par une saine gestion, nous ne devons pas obérer les choix futurs.

Ambition, car il faut avoir le courage d'innover, d'entreprendre, de mettre en œuvre des politiques nouvelles qui préparent l'avenir.

C'est exactement dans cet état d'esprit qu'ont travaillé nos prédécesseurs depuis maintenant bientôt quarante ans : Bernard Pellarin et Michel Barnier avec le soutien de Louis Besson, Ernest Nycollin et votre serviteur puis Jean-Pierre Vial, et Christian Monteil.

Avant la décentralisation, quand les Préfets exerçaient la compétence exécutive des départements, nos prédécesseurs n'avaient pu prendre d'autre initiative que de créer en 1972 une instance informelle de concertation régulière pour coordonner les positions de nos deux départements dans le cadre de l'Établissement Public Régional Rhône-Alpes nouvellement créé.

Une fois les lois de décentralisations de 1982 adoptées, nos deux assemblées départementales créèrent aussitôt par délibérations conjointes, dès avril 1983, un syndicat interdépartemental, l'Entente Régionale de Savoie, devenue l'Assemblée des Pays de Savoie en 2001, puis le Conseil Savoie Mont-Blanc en 2016.

Hôtel du Département – CS 31802
73018 Chambéry Cedex
Tél 04.79.96.73.01
Courriel : hervegaymard.savoie@savoie.fr

Il était entendu que cette structure légère, souple et réactive, n'avait évidemment pas vocation à devenir un niveau supplémentaire dans l'organisation administrative de notre pays : les élus n'ont jamais été indemnisés, le personnel est mis à disposition par les deux départements qui alimentent son budget à parité. Je crois pouvoir dire que le Conseil Savoie Mont-Blanc, dont le siège est à Annecy, fonctionne à l'entière satisfaction de ses membres, des personnels qui lui sont dédiés, et de nos partenaires consulaires, économiques et associatifs.

C'est pourquoi, j'ai été très surpris par la teneur de votre lettre du 17 mars 2022 qui a également profondément attristé tous les membres du Conseil Départemental de la Savoie, réunis le 13 mai 2022, et au nom desquels je m'exprime.

Lors de nos précédents échanges, le 16 juillet 2021, puis le 24 août en présence de Nicolas Rubin et de Vincent Rolland, vous aviez exprimé votre souci « *de ne pas tout casser* », mais de réorienter certaines politiques, ce que nous avons fait d'ailleurs en permanence ces dernières années, et ce que nous sommes tous disposés à faire à l'avenir.

À cette occasion, je vous ai confirmé, ce que vous saviez déjà de longue date, que le projet de regroupement de nos deux départements pour former une Collectivité Savoie Mont-Blanc, à l'instar de la Collectivité Européenne d'Alsace, n'est plus à l'ordre du jour, que l'on s'en félicite ou qu'on le déplore. Je vous rappelle, que nous avons porté ce projet ensemble par la proposition de loi n° 2288 déposée le 14 octobre 2014 sur le bureau de l'Assemblée Nationale¹, avec le soutien de Christian Monteil, cosignée par les parlementaires des deux départements (à l'exception des deux députées socialistes de Savoie) dont trois sont actuellement élus au conseil départemental de Haute-Savoie : vous-même, le vice-président Lionel Tardy, et Virginie Duby-Muller.

Je vous ai, dès le mois de juillet, proposé que nous revenions à une alternance annuelle plutôt que triennale de la présidence du Conseil Savoie Mont-Blanc, ce que vous avez accepté.

Comprenez donc notre surprise quand vous nous annoncez pour la première fois dans votre courrier du 17 mars 2022 votre « *demande de mettre fin au Conseil Savoie Mont-Blanc en tant qu'établissement public bi-départemental investi de la personnalité civile et de l'autonomie financière.* »

C'est donc un véritable choix politique que vous faites de vouloir mettre fin à quarante ans de coopération fructueuse entre nos deux départements. Cependant, je conteste qu'il puisse être tiré prétexte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui dans ses appréciations non juridictionnelles n'invite nullement à supprimer le Conseil Savoie Mont-Blanc, mais à améliorer son fonctionnement ainsi qu'à approfondir la coopération entre nos deux départements. La Chambre Régionale des Comptes a par ailleurs fait des observations et des recommandations juridiquement fondées que nous avons mises en œuvre sans tarder, pour ce qui concerne Savoie-Biblio et l'Agence Savoie Mont-Blanc, et qui restent à mettre en œuvre pour ce qui concerne le Conseil Savoie Mont-Blanc, comme je vous l'ai proposé par mon courrier du 24 janvier 2022.

Il me semble donc qu'il y a un certain nombre de malentendus à dissiper, et je souhaiterais y contribuer dans l'état d'esprit qui a toujours été celui du Conseil Savoie Mont-Blanc : l'écoute, la franchise, et la recherche du consensus.

¹ Cette proposition prévoyait un redécoupage électoral, afin de rééquilibrer le nombre de cantons en tenant compte du poids respectifs de la population des deux départements. Contrairement à ce qui a été parfois allégué, elle n'impliquait par ailleurs en rien une modification du montant et des conditions d'allocations des « fonds genevois. »

Tout d'abord, je cherche à comprendre ce qui peut être reproché à l'organisation et au fonctionnement du Conseil Savoie Mont-Blanc. Nous nous réunissons à un rythme compatible avec nos engagements départementaux. Les inter-commissions, notamment dans le domaine agricole, touristique et culturel, font un remarquable travail dans un climat de confiance. Les fonctionnaires des deux départements travaillent bien ensemble. L'alternance de la présidence est le gage d'un pilotage co-départemental. Les notifications de subventions sont à la signature conjointe des deux présidents. Le budget, modeste à l'échelle des budgets cumulés de nos deux départements, est partagé par moitié, ce qui est le signe d'une confiance réciproque.

Bien sûr, tout n'est pas parfait, comme dans toute structure humaine, et des améliorations sont souhaitables, mais je ne vois pas quels éléments objectifs rendrait impérieuse la dissolution du Conseil Savoie Mont-Blanc.

Il convient maintenant d'aborder nos domaines d'intervention.

Et d'abord l'agriculture et la filière forêt-bois. Vous ne l'évoquez pas dans votre courrier du 17 mars 2022, ce que j'interprète comme un désaveu des actions que nous menons ensemble depuis plus de quinze ans, et comme la volonté de redépartementaliser nos politiques agricoles et forestières communes.

Il me semblerait utile de connaître les raisons qui vous conduisent à retenir cette orientation. En effet, cette politique a été patiemment élaborée par les élus de nos deux départements, en étroite liaison avec nos partenaires, dont je rappelle qu'ils sont organisés à l'échelon bi-départemental, à l'instar de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc.

Il ne me revient pas que cette politique soit critiquée par nos partenaires, qui au contraire s'en félicitent ce qu'ils m'ont confirmé récemment. Il n'y a pas de problèmes budgétaires non satisfaits, d'autant plus, comme vous le savez, que ces soutiens sont organisés dans une coopération exemplaire avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, et qu'ils doivent respecter les clauses *de minimis* de l'Union Européenne, ainsi que les règles de la Politique Agricole Commune. J'ajoute, que pour les aides d'urgence, nous avons toujours été très réactifs, en votant immédiatement des crédits supplémentaires, et jamais personne n'a déploré un quelconque retard dans la prise de décision, ni dans le versement des aides aux agriculteurs. Outre le coût administratif qu'il ne faut pas sous-estimer, je ne vois pas en quoi une redépartementalisation serait plus efficace, dans la mesure où, *par définition*, nos politiques continueraient d'être identiques dans nos deux départements, puisque nos interlocuteurs sont organisés à l'échelon du territoire Savoie Mont-Blanc.

Quant à notre soutien à la filière forêt / bois, il permet d'aider et compenser pour partie les handicaps naturels très forts liés à la montagne, tout comme il nous a permis d'apporter des aides d'urgence aux acteurs impactés ces dernières années par les calamités climatiques, particulièrement en Haute-Savoie. Il permet aussi de fédérer les acteurs via le pôle d'excellence bois basé à Rumilly favorisant ainsi le maintien d'équilibres économiques fragiles entre les différents maillons de la filière.

S'agissant de la culture et du patrimoine, vous souhaitez redépartementaliser les soutiens, mais concernant la lecture publique, vous souhaitez conserver Savoie-Biblio, rebaptisé pour ce qui concerne le département de la Haute-Savoie. J'attire votre attention sur le fait, qu'en cas de dissolution du Conseil Savoie Mont-Blanc, il faudrait recréer une structure juridique. Il me semble donc plus pertinent de maintenir le Conseil Savoie-Mont-Blanc comme structure porteuse, plutôt que se livrer à un travail de déconstruction-reconstruction, coûteux sur le plan humain, administratif et budgétaire.

S'agissant du tourisme et de sa promotion, je voudrais saluer l'excellent travail réalisé dans la durée par nos collègues Denis Bouchet, Nicolas Rubin et Vincent Rolland. Plus de 150 millions d'euros ont été investis depuis 16 ans, pour créer et développer la marque territoriale Savoie Mont-Blanc en France comme à l'étranger. L'Agence, à la demande du Conseil Savoie Mont Blanc, a engagé une démarche participative avec les acteurs pour préparer le tourisme de demain. La restitution des travaux me semble aujourd'hui plus que nécessaire compte tenu des évolutions climatiques, sociétales et comportementales. Nous devons relever les défis d'un tourisme diversifié et durable.

S'agissant de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, vous tenez comme moi à un soutien pérenne à l'Université Savoie Mont-Blanc. Il me semble que l'échelon le plus pertinent pour conclure nos conventions pluriannuelles est celui du Conseil Savoie Mont-Blanc, plutôt que celui de nos deux conseils départementaux.

Monsieur le Président,

Nos courriers croisés des 17 mars et de ce jour, n'épuisent évidemment pas tous les sujets ouverts par votre prise de position initiale.

Votre volonté de dissoudre le Conseil Savoie Mont-Blanc emporte bien sûr un certain nombre de conséquences juridiques et budgétaires. La condition préalable est une délibération dans les mêmes termes par nos deux assemblées départementales. Il conviendrait ensuite de statuer par quels voies et moyens seront réglées les questions budgétaires (couverture des autorisations de programme non soldées, conventions pluriannuelles qui nous engagent, relations avec l'Orchestre des Pays de Savoie) et domaniales (propriété du siège occupé par l'Agence Savoie Mont-Blanc à Paris). Il faudra également recenser toutes les modifications induites dans les statuts des organismes extérieurs, dans lesquels le Conseil Savoie Mont-Blanc est représenté en tant que tel. Dans l'hypothèse de la dissolution, le travail administratif, pour nous autant que pour nos partenaires, est donc considérable, et requerra beaucoup d'énergie, qui serait mieux employée à faire qu'à défaire.

Mais la véritable question posée n'est pas plus juridique qu'elle n'est budgétaire. Elle est politique, au meilleur sens du terme. Et il faut bien être conscient du signal qui serait ainsi envoyé, notamment auprès de toutes les entités qui se sont organisées à l'échelle de Savoie Mont-Blanc. Le Crédit Mutuel ainsi que le Crédit Agricole ont donné le ton, puis la Chambre d'Agriculture, la FDSEA, la Chambre des Notaires, les agents immobiliers, l'Office National des Forêts, la CFDT par exemple.

Pourquoi mettre fin, après quarante ans de progrès partagé, à nos politiques communes, alors même qu'elles sont appréciées par nos partenaires et considérées avec beaucoup d'intérêt à l'extérieur de nos frontières ?

Pourquoi ne pas envisager des actions communes dans le domaine du développement durable, dans le domaine de la formation et de l'enseignement supérieur avec l'Université Savoie Mont-Blanc, (en proposant notamment la création d'un Centre Hospitalier Universitaire Savoie Mont-Blanc, tant les besoins en professionnels de santé sont criants), de l'évolution des mobilités dans le contexte du Lyon-Turin et de la gestion à venir de nos deux tunnels transalpins du Mont Blanc et du Fréjus, des mutations nécessaires de notre économie touristique ?

Nous savons bien qu'il n'est pas temps de transférer de nouvelles compétences au Conseil Savoie Mont-Blanc. Il faut donc consolider ce que nous faisons ensemble, et que le CSMB, avec les intercommunalités et les agglomérations, les acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux devienne enfin, en coopération avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, une enceinte de débats, de prospective et de propositions pour écrire ensemble l'avenir de notre territoire

Que veut-on pour Savoie Mont-Blanc dans les vingt à trente ans qui viennent ? Qu'il devienne une banlieue de Genève, de Grenoble et de Lyon, ou qu'au contraire, fort de son identité sereine, de l'excellence de ses acteurs économiques, associatifs et sociaux, ainsi que de ses services publics, y compris dans l'énergie, il construise une belle histoire pour les générations futures, grâce à l'audace des pionniers l'ont rendue possible ?

Ni vous ni moi n'avons bien sûr la prétention de répondre seuls à ces questions du présent qui orientent l'avenir.

Il me paraîtrait donc important que dans un premier temps, nos inter-commissions qui ont prouvé leur efficacité et leur imagination constructive, puissent débattre de l'ensemble des questions posées dans votre courrier du 17 mars 2002.

Il conviendrait ensuite de consulter nos partenaires sur l'appréciation qu'ils portent sur les actions du Conseil Savoie Mont-Blanc. Et, que nous réunissions ensuite, d'abord le conseil d'administration, puis l'assemblée plénière du Conseil Savoie Mont-Blanc.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

et les plus sincères

B. à tri


Hervé GAYMARD

